 728 (2021-2022) — N° 9 – **Annexes 4 à 4*ter***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

6 DÉCEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

par

M. Douette

4e session de la XIe législature
* Voir Doc. **728** (2021-2022) – Nos 1, 1*bis* à 8 – Annexes 4 à 4*ter*
CRIC (2021-2022) – N° 77
CRAC (2021-2022) – N° 77

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Exposé de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité 4

IV. Exposé de M. De Kock, Auditeur à la Cour des comptes 5

V. Réponse de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, aux observations de la Cour des comptes 6

VI. Discussion générale 7

VII. Vote sur l'ensemble 15

VIII. Rapport 15

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

– le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3oBM69J.

– le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/322Lbqv.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : https://parlwal.be/334LoJS.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a examiné le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) – N°s 1 et 1*bis* – Annexes 4 à 4*ter*).

I. RÉSUMÉ

Le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité évolue, au niveau des recettes, de 211,281 milliers d'euros au budget 2021 à 278,920 milliers d'euros en 2022.

Au niveau des dépenses, l'évolution générale est la suivante :

– pour l'initial 2021 : de 1 649 411 000 euros en moyens d'engagement et 1 562 984 000 euros en moyens de paiement;

– pour l'initial 2022 : de 1 621 274 000 euros en moyens d'engagement et 1 548 204 000 euros en moyens de paiement.

Par 7 voix contre 2, votre Commission recommande l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, par la Commission du budget et des infrastructures sportives.

II. PROCÉDURE

En date du 16 novembre 2021, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727 (2021-2022) – N° 1) et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) – N°s 1 et 1*bis*) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité (Doc. 727/728 (2021-2022) – N° 1 – Annexes 4 à 4*ter*).

Les projets de décret contenant le budget général des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ont été envoyés en Commission du budget et des infrastructures sportives le 3 décembre 2021.

En application de l'article 114 du Règlement, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne. Chacune des commissions transmet un rapport ainsi que les amendements déposés à la commission qui a le budget dans ses attributions.

En date du 3 décembre 2021, la Cour des comptes a adressé au Parlement le rapport de ses observations sur les budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727/728 (2021-2022) – N° 2).

Votre Commission s'est réunie le 6 décembre 2021 pour examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) – N°s 1 et 1*bis*) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité (Doc. 727/728 (2021-2022) – N° 1 – Annexes 4 à 4*ter*).

Un amendement (Doc. 728 (2021-2022) – N° 3) a été déposé.

Ont participé aux travaux : MM. Bierin, Douette (Rapporteur), Florent, Fontaine, Frédéric (Président), Hermant, Matagne, Mmes Mathieux, Nikolic.

Ont assisté aux travaux : M. De Kock, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.
M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.

III. EXPOSÉ DE M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ

M. le Ministre déclare que la Déclaration de politique régionale 2019-2024 prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre par la Wallonie de 55% à l'horizon 2030. Il souligne que l'atteinte de cet objectif requiert un travail important du Gouvernement qui va s'intensifier au cours des prochains mois.

Il indique que pour atteindre cet objectif, le Gouvernement compte continuer d'encourager l'isolation des bâtiments et, en matière de mobilité, développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Il insiste sur le fait que le Gouvernement doit également tenir compte des inondations qui ont frappé la Wallonie en juillet 2021. Il déclare que dans ce cadre, en matière d'énergie, le Gouvernement compte notamment :

– suspendre les coupures d'énergie;

– adopter des mesures spécifiques concernant les compteurs à budget;

– renforcer l'accès au statut de client protégé conjoncturel;

– octroyer une aide directe de 550 euros pour les ménages sinistrés;

– suspendre l'obligation de procéder à des audits des nouvelles installations de chauffage pour les habitations qui ont été endommagées par les inondations;

– renforcer le dispositif d'accompagnement des ménages.

Pour ce qui concerne les infrastructures régionales, il déclare qu'un montant de 167,5 millions d'euros a été prévu pour réparer les ponts et les routes qui ont été endommagés lors des inondations.

Il insiste sur le fait que les phénomènes extrêmes liés au réchauffement climatique similaires à ceux qui ont touché la Wallonie en juillet 2021 peuvent encore se produire. Il lui semble donc nécessaire de se préparer à ce type d'événement.

Il souligne que ces éléments se sont ajoutés aux difficultés liées à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19.

Il indique que le Gouvernement dû adapter le Plan de relance pour la Wallonie aux difficultés précitées.

Il précise que le Gouvernement a décidé de réorienter des investissements prévus pour la reconstruction des zones et des infrastructures en zones sinistrées.

Il déclare dans la cadre de la compétence climatique dont il a la responsabilité, est toujours étudiée la mise en place d'un panel citoyen.

Il souligne que cette consultation doit permettre d'alimenter la réflexion du Gouvernement pour finaliser le Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) qui doit faciliter l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2050.

Il assure que le Gouvernement compte rester prudent concernant les efforts à réaliser en matière climatique puisqu'un accord entre les entités fédérées belges n'a pas pu être trouvé sur ce point.

Il souligne que lors de la 26e Conférence des parties (COP26) de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques, la Wallonie a décidé de financer des projets internationaux visant à soutenir les pays qui subissent les effets négatifs du réchauffement climatique ou doivent s'y préparer.

Il déclare que le Gouvernement compte également continuer à encourager la rénovation énergétique des bâtiments, notamment en octroyant des primes à l'isolation des toitures et visant à réaliser des petits travaux. Il précise que ces mesures devraient pouvoir être appliquées à partir du début de l'année 2022.

Il indique que le Gouvernement entend poursuivre l'accompagnement des citoyens via la plateforme de la rénovation régionale et le lancement de l'alliance Climat-Emploi-Rénovation des bâtiments.

Il souligne que le Gouvernement souhaite aussi maintenir les mesures d'aide aux communes notamment grâce à :

– l'appel à projets « Politique local Énergie Climat » (POLLEC);

– le programme pour la Rénovation énergétique des bâtiments (UREBA);

– le système RenoWatt.

Il précise que le Gouvernement prépare la prochaine période tarifaire 2024-2028 en matière de gaz et d'électricité en sorte de davantage tenir compte de l'intégration des énergies renouvelables.

Il indique qu'il continue également de déployer des compteurs communicants sur base volontaire ainsi que prévu par l'accord de Gouvernement.

En matière de mobilité, il déclare que le Gouvernement compte poursuivre les objectifs définis dans le cadre de la « vision Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal » (FAST) 2030 visant à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur des transports notamment en encourageant l'usage du vélo.

Il précise qu'il compte aussi :

– développer les mobipôles;

– poursuivre la mise en oeuvre du Plan Wallonie Cyclable (WaCy) et du Plan mobilité et infrastructures pour tous 2020-2026;

– créer des corridors vélos.

Il souligne que le Gouvernement entend également poursuivre :

– le renforcement de l'offre de transport public;

– la mise en place de la gratuité des transports en commun (TEC);

– la compensation des pertes de recettes rencontrées par l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) en suite de la crise sanitaire de la Covid-19.

Il précise qu'un montant de 44 millions d'euros est prévu dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie pour encourager le verdissement des bus des TEC.

Il déclare que d'une manière générale, une analyse systématique de l'offre existante est réalisée afin d'identifier les éléments qui pourraient être améliorés.

Il souligne que 2 milliards d'euros sont prévus pour mettre en place le Plan mobilité et infrastructures pour tous 2020-2026.

Il indique que le budget régional prévoit également de financer la réalisation de travaux d'infrastructures de voies hydrauliques.

Il insiste sur le fait que le projet de décret vise à poursuivre la mise en oeuvre des objectifs fixés par la Déclaration de politique régionale 2019-2024.

Il déclare que le Gouvernement cependant a dû tenir compte de la crise sanitaire de la Covid-19, du Plan de relance européen, l'adoption du Plan de relance pour la Wallonie ainsi que des inondations qui ont touché la Wallonie en juillet 2021.

Il conclut son exposé en soulignant que de nombreux projets seront concrétisés en 2022.

IV. EXPOSÉ DE M. DE KOCK, AUDITEUR À LA COUR DES COMPTES

M. De Kock, Auditeur de la Cour des comptes, indique, pour ce qui concerne la division organique 14 « Mobilité et infrastructures », que les crédits consacrés à la mobilité et aux infrastructures baissent de 79,9 millions d'euros en engagement et de 105,9 millions d'euros en liquidation par rapport au budget ajusté de la Région pour l'année 2021.

Il souligne que les crédits d'engagement du programme 11 « Réseau routier et autoroutier et voies hydrauliques » augmentent à hauteur de 14,8 millions d'euros et que les crédits de liquidation en baisse de 8,1 millions d'euros.

Il indique que, toujours concernant ce programme, les crédits de l'article de base 73.07 sont en hausse de 16,7 millions en crédits d'engagement et en baisse de 11,8 millions d'euros en liquidation.

Il relève également que les crédits d'engagement de l'article de base 73.14 relatif à la réhabilitation, la sécurisation, l'aménagement et l'équipement du réseau routier non structurant sont en baisse de 33 millions d'euros et que les crédits de liquidation sont en hausse de 2 millions d'euros.

Il déclare pour ce qui concerne la division organique 16 qui concerne l'aménagement du territoire, le logement, le patrimoine et l'énergie, que les crédits sont en baisse de 464,3 millions d'euros en engagement et de 361,1 millions d'euros en liquidation.

À propos du programme 31 « Énergie », il souligne que les crédits d'engagement baissent de 151,4 millions d'euros et les crédits de liquidation de 136,5 millions d'euros. Il observe que cette diminution s'explique principalement par l'article de base 34.01 « Prosumers, report du moment de démarrage de la redevance prosumer et valorisation de l'électricité injectée », dont les crédits sont nuls au budget initial 2022, alors qu'ils étaient de 128,8 millions d'euros

en engagement et de 110,4 millions d'euros en crédits de liquidation en suite de l'ajustement budgétaire pour l'année 2021. Il déclare que la Cour estime que cette évolution confirme la décision du Gouvernement d'anticiper le paiement, en 2021, de déclarations de créances concernant l'année 2022, soit environ 55 millions d'euros.

L'orateur insiste sur le fait que la Cour relève que cette anticipation est contraire aux dispositions du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes et de ses arrêtés d'exécution qui prévoient, pour les subventions facultatives, que l'obligation de payer existe à la date où elles sont dues en vertu des modalités de liquidation prévues.

Concernant le Fonds Kyoto, l'intervenant observe que la prévision des recettes inscrites sur ce Fonds s'élève à 149 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 31 millions d'euros par rapport à celle du budget ajusté de l'année 2021.

Il déclare que cette prévision se base sur la moyenne des trois estimations préparées par la Cellule d'informations financières (CIF). La Cour observe que cette recette est incertaine dès lors que l'accord intra-belge sur la part des efforts climatiques à réaliser par les entités fédérées n'a pas encore été conclu.

Il souligne que l'article 87 du projet de décret contenant le budget général des dépenses prévoit pour l'année 2022 la création d'un Fonds bas carbone et résilience et qu'un projet de décret portant création de ce Fonds a été déposé le 19 novembre 2021. Il relève que le Fonds bas carbone a pour mission de soutenir des initiatives et des acteurs qui contribuent à l'émergence d'une société basse consommation de carbone. Il précise que la Cour considère que le choix de créer un Fonds sous la forme d'un organisme de type 1 doté d'une personnalité juridique vise à échapper au principe de l'annualité budgétaire.

L'orateur relève également que les dépenses prévues pour l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) augmentent de 45,47 millions d'euros et que cette augmentation est partiellement compensée par la diminution des dépenses de fonctionnement et d'investissements pour la mise en place du tram de Liège.

Il souligne que la Cour estime que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en oeuvre des politiques publiques et nuit à la transparence du budget. Il précise qu'afin de respecter le principe de spécialité budgétaire, la Cour recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget. Il lui semble que ce principe n'est pas respecté concernant l'OTW.

Il conclut son exposé en relevant que le taux d'intérêt appliqué dans le cadre du contrat conclu avec la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) pour construire la gare de Namur est particulièrement élevé eu égard à la situation du marché.

V. RÉPONSE DE M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, AUX OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. le Ministre souligne que le projet de décret visant à instituer un Fonds bas carbone et résilience a fait l'objet d'un examen en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité et qu'il sera géré par l'Agence wallonne pour l'Air et le Climat (AWAC).

Pour ce qui concerne la constitution de provisions, il précise que la destination des dépenses liées à la provision concernant l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) évoquée par la Cour est présenté par l'exposé particulier afférant à ses compétences. Il souligne que ce montant vise à financer :

– le verdissement des véhicules à hauteur de 44,5 millions d'euros;

– le développement d'un bus à haut niveau de service (BHNS) à hauteur de 3,2 millions d'euros;

– l'extension du tram de Liège à hauteur de 6,5 millions d'euros;

– la rénovation de l'antenne de Châtelet du métro léger de Charleroi à hauteur de 2,25 millions d'euros.

À propos de la remarque de la Cour quant à la réduction des crédits consacrés à la mobilité et aux infrastructures, il indique que cette diminution est principalement due à une baisse des crédits sur les programmes 02, 03 et 07, mais est en partie compensée par une hausse des programmes 04, 06 et 11.

Pour ce qui concerne les variations liées à l'article de base 73.07, il précise qu'elle est due à la variation de la programmation des investissements du projet Seine-Escaut qui est ajusté annuellement.

Il répond que les variations de crédits dues au projet du tarif *prosumer* sont liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

Il souligne que l'utilisation des moyens prévus par le Fonds Kyoto est moindre qu'initialement prévu, car l'année 2021 a été exceptionnelle en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Il précise que des projets ont eu du retard en raison de cette situation particulière et que cela dépasse donc la question de l'accord intra-belge concernant les efforts climatiques à réaliser par les différentes entités fédérées.

Il déclare que l'OTW contracte des emprunts avec le bénéfice de la garantie régionale.

Pour ce qui concerne le taux d'intérêts pour les montants versés à la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) dans le cadre des travaux pour la gare de Namur, un groupe de travail a été mis en place en octobre 2021 pour évaluer l'opportunité de renégocier les conventions en vigueur.

VI. DISCUSSION GÉNÉRALE

QUESTIONS ADRESSÉES À LA COUR DES COMPTES

1. Questions et observations des membres

M. Hermant partage l'idée que le recours aux provisions constitue un obstacle à la bonne compréhension du budget de la Région.

Il demande à la Cour quel mécanisme pourrait être utilisé pour faciliter la lecture du budget.

M. Florent estime que ce n'est pas parce que certaines sont complexes qu'elles doivent être considérées comme peu lisibles.

2. Réponses de la Cour des comptes

M. De Kock, Auditeur à la Cour des Comptes, souligne que le recours aux provisions doit faire l'objet d'échanges particuliers en Commission du budget et des infrastructures sportives.

Il lui semble qu'il aurait été préférable de préciser les projets que le Gouvernement compte financer avec la provision de 55,6 millions d'euros pour l'Opérateur de transport en Wallonie (OTW).

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Questions et observations des membres

M. Hermant regrette que les montants prévus par le projet de décret budgétaire ne soient pas davantage détaillés afin de pouvoir identifier plus facilement les projets qui seront soutenus par le Gouvernement notamment dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie.

Il lui semble qu'il est particulièrement difficile de pouvoir identifier les projets qui seront financés par les Fonds Kyoto, Énergie et Résilience.

Il considère que les montants prévus ne permettront pas de réduire les factures énergétiques des ménages wallons.

M. Douette souhaite que les autorités publiques puissent être attentives au fait que les montants prévus par le projet de décret relatif au budget général des dépenses sont de l'argent public.

Il plaide pour que le Gouvernement soit attentif à la soutenabilité de la dette wallonne et il lui semble qu'il est important que chaque euro dépensé par les pouvoirs publics le soit de manière utile.

Il souhaite savoir si le Gouvernement compte toujours mettre en place un Haut Conseil stratégique dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie.

Il demande aussi si M. le Ministre peut préciser les différents projets qui pourraient être soutenus via le Fonds Kyoto.

Il souhaite savoir si M. le Ministre peut confirmer que le Gouvernement compte bien continuer à financer les compteurs intelligents.

Il demande également s'il peut confirmer que le Plan de rénovation par quartier pourra être bénéfique pour les entités rurales.

Il souhaite savoir où en est la mise en oeuvre de la *Pax Eolienica*.

Il demande si M. le Ministre peut préciser si les communes ont bien répondu l'appel à projets « Politique local Energie » (POLLEC) ou si un nouvel appel à projets semble devoir être envisagé.

Il lui semble qu'il pourrait également être envisagé de réintégrer dans le programme pour la Rénovation énergétique des bâtiments (UREBA) les systèmes de ventilation.

M. Florent relève que le projet de décret budgétaire pour l'année 2022 est particulier car il a été élaboré simultanément avec le Plan de relance pour la Wallonie.

Il partage l'idée que les investissements prévus doivent être soutenables car ils sont nécessaires, d'une part, pour la reconstruction des zones sinistrées en suite des inondations de juillet 2021 et, d'autre part, et la transition écologique.

Il se réjouit que les montants mobilisés à l'horizon 2024 dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie soient mentionnés.

Il est également satisfait que le projet de décret budgétaire prévoie un montant de 705 millions pour financer à partir de 2022 le soutien à la mobilité et que le Gouvernement compte poursuivre la mise en oeuvre de la vision FAST.

Il demande à M. le Ministre quel est l'état d'avancement des travaux préparatoires concernant le PACE 2030.

M. Fontaine relève que plus de 167,5 millions d'euros seront alloués à la réfection des infrastructures régionales qui ont été endommagées par les inondations de juillet 2021.

Il souligne que le Gouvernement a pour objectif de modifier les modes de déplacement des Wallons en favorisant les modes de déplacement doux et les transports en commun.

Il remarque qu'il est prévu d'investir 2 milliards d'euros à l'horizon 2026 via le Plan mobilité et infrastructures pour tous 2020-2026.

Il insiste également sur le fait que le Gouvernement compte soutenir les communes dans la mise en place d'aménagements cyclables.

Il souligne aussi que le Gouvernement entend développer le réseau de bornes électriques en investissant 16 millions d'euros.

Il considère qu'il est particulièrement important de continuer à oeuvrer pour encourager la rénovation du bâti.

Il indique cependant qu'il aurait souhaité que davantage de moyens soient consacrés à la lutte contre la précarité énergétique.

M. Bierin souligne que les moyens prévus pour encourager la rénovation énergétique n'ont jamais été aussi importants.

Il se réjouit de la mise en place :

– de différentes primes à la rénovation;

– du système RenoWatt;

– de la rénovation par quartier;

– l'alliance Climat-Emploi-Rénovation.

Il indique qu'il compte déposer un amendement (Doc. 728 (2020-2021) – N° 3), signé par plusieurs membres de la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), visant à augmenter le montant de la dotation octroyée à cette dernière pour l'année 2022.

Mme Nikolic partage l'idée qu'il pourrait être utile de rendre plus lisible les décrets budgétaires mais elle souligne qu'il s'agit d'une observation générale concernant l'ensemble des membres du Gouvernement qui est liée au fait que de nombreux plans d'investissements sont prévus.

Elle partage également l'avis de M. Douette quant à la nécessité de veiller à ce que chaque euro dépensé doit l'être de manière utile.

Elle souhaite savoir si M. le Ministre peut présenter les effets pour ses compétences de l'utilisation du principe de budget à base zéro.

Elle se réjouit que la note de genre jointe à l'exposé particulier afférant aux compétences de M. le Ministre soit particulièrement bien détaillée.

M. Matagne souligne que la présentation du budget particulièrement complexe et difficilement lisible.

Il demande si M. le Ministre peut préciser quelles politiques ont fait l'objet de réductions budgétaires par rapport aux années précédentes.

Il s'interroge sur les indicateurs sur la base desquels sera évaluée la performance du Plan de relance pour la Wallonie.

Il lui semble que le montant de 9 millions d'euros prévus pour soutenir le déploiement de bornes de recharge électrique est insuffisant.

Il déclare craindre une forte diminution des investissements pour les infrastructures eu égard à la diminution des moyens y consacrés.

Il demande des précisions sur l'annonce faite par M. le ministre de vouloir réaliser une étude visant à orienter la politique wallonne en matière de prévention des risques liés au réchauffement climatique.

Il souhaite aussi obtenir des précisions sur les projets qui seront financés grâce au Fonds Kyoto.

Il demande des précisions sur la méthode que compte suivre le Gouvernement pour mettre en oeuvre les projets spécifiques prévus dans le cadre du Plan de relance.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre comprend que certains membres estiment que les budgets sont particulièrement complexes. Il souligne que cela est notamment dû au fait que le Gouvernement a dû proposer de nombreux plans d'investissements visant à faire face aux difficultés que connaît la Wallonie.

Il précise qu'il est nécessaire de consolider et d'adapter les différents plans d'investissements prévus.

Il déclare que le Gouvernement compte continuer à soutenir le développement :

– du covoiturage;

– de parkings relais;

– de mobipôles;

– la digitalisation des feux de signalisation;

– de corridors vélos.

Il assure que 11 millions d'euros sont prévus pour soutenir le déploiement de bornes de rechargement électrique.

Il lui semble qu'il sera possible de détailler au cours des prochains mois les mesures spécifiques qui seront mises en place.

Il précise que les mesures prévues visent à la fois à soutenir les entreprises et les citoyens.

Il souligne que le Gouvernement a prévu de renforcer les moyens des centres publics d'action sociale (CPAS), en particulier dans les zones sinistrées en suite des inondations de juillet 2021.

Il déclare que d'une manière générale, le Gouvernement vient en aide aux ménages en matière de consommation énergétique par :

– le renforcement des guichets énergie;

– la mise en place des plateformes rénovation;

– l'implémentation du dispositif « Energie pour les ménages à revenu modeste » (MEBAR).

Il affirme que le Gouvernement se préoccupe de la soutenabilité budgétaire des investissements prévus.

Il cite plusieurs catégories de projets qui seront financés grâce au montant de 166,8 millions d'euros en matière d'infrastructures :

– 3 millions d'euros pour les voiries régionales du réseau structurant;

– 20,8 millions d'euros pour soutenir le réseau non structurant;

– 19 millions d'euros pour les ouvrages d'art de type « pont »;

– 55 millions pour les ouvrages d'art de type « tunnel »;

– 22,5 millions d'euros pour les bassins d'orage.

Il précise à M. Florent que le PACE 2030 se concrétisera au cours de l'année 2022 et qu'il s'agit d'un plan particulièrement important.

Il déclare qu'un programme de rénovation des grandes villes sera mis en oeuvre en collaboration avec M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Il indique qu'il tient bien compte du souhait de certains membres de soutenir davantage la politique énergétique.

Il souligne que le principe de budget à base zéro continue de s'appliquer mais qu'il est trop tôt pour pouvoir encore en tirer des conclusions.

Il déclare ne pas partager la crainte de M. Matagne quant aux risques d'insuffisance d'investissements dans les infrastructures routières. Il assure que le Gouvernement investit dans ce réseau en tenant compte de ses spécificités liées aux caractéristiques du territoire wallon.

Il conteste également l'idée que les moyens mobilisés en matière d'énergie soient dispersés.

Il souligne qu'il est possible d'adapter la trajectoire budgétaire lors de l'ajustement.

Il indique à M. Douette que le Haut Conseil stratégique a déjà été mis en place et qu'il est en train de structurer son travail avec le Gouvernement.

Il déclare que la mise en oeuvre des mesures liées au Fonds Kyoto pourra faire l'objet d'adaptations en fonction de ce qui a ou non bien fonctionné.

Il précise qu'une partie des moyens mobilisés dans le cadre de la stratégie de rénovation par quartier est consacrée aux grandes villes. Il affirme cependant que le Gouvernement compte bien encourager la rénovation du bâti dans l'ensemble des communes wallonnes.

Il déclare que la Pax Eolienica a bien été réenclenchée afin de faciliter et de cadrer le déploiement d'éoliennes. Il indique qu'au cours de l'année 2022, une concertation entre les différents acteurs concernés aura lieu pour identifier les actions qui pourront être prises dans ce cadre.

Il confirme que les communes ont bien répondu à l'appel à projets POLLEC et qu'une dynamique positive a été enclenchée.

Il indique à M. Douette qu'il compte examiner sa proposition concernant la ventilation au sein du programme UREBA.

LES RECETTES

1. Questions et observations des membres

M. Douette comprend qu'une partie de l'augmentation des recettes provient des fonds des unités d'administration publique (UAP) et en conclut que cette augmentation de recettes ne pourra plus être utilisée pour la constitution du budget initial pour l'année 2023.

Il demande si le calcul des recettes liées au Fonds Kyoto risque de faire l'objet d'une adaptation à l'ajustement budgétaire.

M. Matagne que des cavaliers budgétaires visent à modifier le prélèvement kilométrique et demande si le Gouvernement a pu calculer l'impact d'une telle modification.

Il demande également ce qui est prévu concernant les véhicules électriques ou à hydrogène.

Il souhaite savoir quelles UAP sont visées par l'article de base (AB) 46.01.40 « Transfert de revenus des unités d'administration publique » et demande pourquoi le Gouvernement n'a pas décidé de réduire les montants des dotations octroyées aux UAP.

M. Fontaine demande quand le Gouvernement pourra présenter son projet de réforme de la fiscalité automobile.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique à M. Douette que le Gouvernement compte être prudent concernant le Fonds Kyoto. Il lui semble qu'il sera possible de clarifier au cours des prochains mois la part de recettes qui pourront être dégagées.

Il déclare que le Gouvernement a cherché à mobiliser de la trésorerie dans tous les secteurs.

Il précise à M. Matagne que des modulations sont prévues au niveau du tarif kilométrique et qu'une discussion doit avoir lieu au sein du Gouvernement à ce sujet.

Il déclare qu'il est également possible d'implémenter un système de péage kilométrique à l'aide de moyens technologiques spécifiques.

Il indique à M. Fontaine que le projet de réforme de la fiscalité automobile fait encore l'objet de discussions au sein du Gouvernement.

LES DÉPENSES

DIVISION ORGANIQUE 2 – DÉPENSES DE CABINET

Programme 02.006 – Subsistance

1. Questions et observations des membres

M. Matagne demande des précisions sur les personnes qui ont été engagées au sein du Cabinet de M. le Ministre afin de gérer la crise des inondations de juillet 2021.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre précise que la dotation prévue n'a pas changé mais qu'il est possible d'engager des experts supplémentaires pour un an dans le cadre de la gestion de la crise.

DIVISION ORGANIQUE 14 – MOBILITE ET INFRASTRUCTURES

Programme 14.044 – Actions et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière

1. Questions et observations des membres

M. Matagne demande à M. le ministre s'il peut confirmer que le Gouvernement entend bien soutenir les communes rurales.

Mme Nikolic demande à quel endroit du budget se trouve le montant de 6,5 millions d'euros prévu pour soutenir les parkings relais.

Elle demande où en sont les travaux du groupe de travail mis en place concernant cette thématique.

Elle souhaite également savoir si les montants prévus par le Gouvernement visent à permettre la gratuité de tels parkings.

M. Florent demande à M. le Ministre s'il peut présenter le bilan des premières mesures qui ont été prises dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan WaCy et si une réflexion est menée à ce sujet.

Il souhaite également savoir comment le Gouvernement compte identifier les endroits où il est nécessaire de renforcer l'offre de transports en commun.

M. Hermant demande si le Gouvernement compte adapter les investissements visant à soutenir les infrastructures pour les cyclistes car il lui semble que les moyens mobilisés sont trop éparpillés.

M. Matagne demande des précisions sur les subventions par des organismes étrangers visés à l'AB 35.01.

Il souhaite également savoir où en est la mise en oeuvre des investissements visant à encourager les citoyens à avoir recours à des modes de transports durables.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre déclare que le nombre de communes qui doivent pouvoir bénéficier des mesures visant à encourager l'usage du vélo sont en nette augmentation.

Il souligne que le Gouvernement compte lancer de nouveaux appels à projets.

Il précise à M. Matagne que la notion d'organisme étranger correspond notamment à la Conférence européenne des directeurs des routes ainsi qu'à l'Association européenne des voies vertes.

Il conteste l'idée que les mesures prises pour soutenir les infrastructures cyclables sont éparpillées. Il insiste sur le fait que 210 millions d'euros sur trois seront consacrés à ce sujet. Il précise qu'un premier montant de 52 millions d'euros a déjà été mobilisé.

Il indique à M. Matagne que des projets imputés à certains AB font l'objet de réorientations et peuvent être imputés à d'autres AB.

Il précise à Mme Nikolic que le travail relatif aux parkings relais se poursuit et que le groupe de travail qu'elle évoque n'a pas encore pu apporter ses conclusions. Il souligne que cette thématique doit également être analysée en fonction de la mise en place des mobipôles qui s'ajoutent aux parkings relais préexistants. Il indique que le Gouvernement a pour intention de grouper ces différents projets.

Il indique à M. Florent que 25 lignes de bus express existent déjà et de nouvelles lignes sont fonctionnelles depuis le 1er septembre 2021. Il déclare que de nouvelles lignes de bus devraient pouvoir être installées avant la fin de la législature.

Programme 14.045 – Transport urbain, interurbain et scolaire

1. Questions et observations des membres

M. Matagne souhaite savoir si le Gouvernement mène une réflexion pour adapter le transport scolaire aux enfants en situation de handicap.

Il demande, pour ce qui concerne l'AB 41.08 « Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW », comment le Gouvernement a estimé que 11 millions d'euros étaient nécessaires pour l'année 2022 pour la mise en oeuvre de la gratuité des TEC.

M. Florent demande à M. le Ministre s'il peut faire le point sur les échanges qu'il a eu avec INFRABEL concernant le financement de l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg.

M. Hermant demande si la mise en oeuvre de la gratuité des TEC requiert une réduction des dépenses des TEC.

Il relève également que des moyens sont prévus à travers le Plan de relance pour la Wallonie pour encourager la gratuité des TEC et souhaite savoir pourquoi.

Il regrette que la gratuité des TEC soit mise en oeuvre progressivement et ne puisse pas être réalisée rapidement.

Il souhaite savoir si le Gouvernement entend mobiliser des moyens pour soutenir le Plan incliné de Ronquières.

Mme Mathieux se réjouit de la mise en oeuvre du Réseau express régional bruxellois (RER) et demande ce qui est précisément prévu à ce sujet en 2022.

Elle souhaite savoir quels moyens semblent nécessaires pour permettre à l'OTW de réaliser les projets prévus dans le cadre du Plan mobilité et infrastructures pour tous 2020-2026.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique à M. Matagne que le sujet du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap est particulièrement difficile et qu'une étude à ce sujet est en cours de réalisation.

Il déclare que la gratuité des TEC se fera de manière progressive conformément à l'accord de Gouvernement. Il assure que les objectifs fixés par le Gouvernement sont respectés.

Il indique que négociations sont en cours avec INFRABEL concernant la ralisation des travaux prévus sur l'axe Bruxelles-Luxembourg et le RER et quil peut difficilement sexprimer sur ce point.

Il souligne que les moyens octroyés à l'OTW en 2022 seront plus importants que ceux qui l'ont été en 2021.

Programme 14.49 – Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques - Construction et entretien du réseau

1. Questions et observations des membres

Mme Mathieux demande pourquoi le budget consacré aux travaux pour les infrastructures hydrauliques est en baisse par rapport à l'année 2021 alors que les moyens consacrés aux marchés de fourniture liées aux voies hydrauliques sont en hausse. Elle souhaite en connaître les raisons de ces variations.

Elle s'interroge sur les dossiers qui seront soutenus prioritairement par le Gouvernement dans le cadre des programmes du Réseau transeuropéen de transport.

M. Douette fait part de difficultés rencontrées par de nombreux mandataires publics lorsqu'ils sollicitent les autorités afin d'entretenir les voiries. Il souhaite savoir s'il existe un cadastre permettant d'identifier la manière dont les travaux à mener sont organisés.

Mme Nikolic demande si les études à propos des rehaussements des ponts en région liégeoise ont pu aboutir.

M. Hermant demande si des mesures spécifiques d'aide aux provinces sont prévues notamment pour soutenir le Plan incliné de Ronquières.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique à Mme Mathieux que certaines dépenses sont imputées à d'autres AB que ceux prévus dans le cadre du budget initial pour l'année 2021.

Il déclare qu'une série d'études préalables sont en cours de réalisation et seront suivies pour déterminer les futures actions à prendre.

Il propose à M. Douette de lui revenir prochainement concernant son interrogation sur le cadastre tenu par l'administration régionale.

Il précise à Mme Nikolic que les études qu'elle évoque n'ont pas encore pu aboutir.

Il indique à M. Hermant qu'il n'y a pas d'aide spécifique prévue pour les provinces.

DIVISION ORGANIQUE 15 – AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Programme 15.062 – Prévention et protection : air, eau sol

1. Questions et observations des membres

M. Douette demande sous quelle forme les communes vont pouvoir proposer des projets grâce aux montants imputés aux différents articles de base, notamment pour ce qui concerne les communautés d'énergie. Il demande si des appels à projets sont envisagés.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre répond à M. Douette qu'il ne peut pas encore apporter de réponse complète car les projets feront l'objet de discussions avec les communes.

Il souligne que les montants prévus en matière climatique visent déjà financer l'appel à projets POLLEC.

Programme 15.074 – Fonds budgétaire : Fonds wallon Kyoto en matière de qualité de l'air et des changements climatiques

1. Questions et observations des membres

M. Hermant remarque que la plupart des bénéficiaires du Fonds Kyoto prévus sont des entreprises et regrette que ces montants ne soient pas employés pour alléger la facture énergétique des ménages.

Il demande si la manière dont ces fonds seront utilisés est encadrée par l'Union européenne ou si elle est définie par le Gouvernement.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre déclare que différents types de projets seront financés par le Fonds Kyoto et regrette les considérations de M. Hermant.

Il indique que la méthode suivie a été décidée par le Gouvernement.

Il souligne qu'il est nécessaire de regarder l'évolution du budget par rapport aux années précédentes.

DIVISION ORGANIQUE 16 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE

Programme 16.083 – Énergie

1. Questions et observations des membres

M. Douette demande pourquoi les montants prévus aux AB 31.01.00, 43.01.22, 53.02.10 diminuent par rapport à l'année 2021 malgré l'efficacité des programmes qu'ils soutiennent.

M. Matagne demande où en est l'accord de branche qui doit être conclu.

Il s'interroge également sur l'efficacité des guichets énergie.

Il demande si l'ensemble des *prosumers* ont bien touché la prime prévue.

M. Hermant insiste sur le fait que les factures énergétiques augmentent fortement.

M. Fontaine demande des précisions sur l'usage de l'AB 43.01 car il lui semble que les mesures de compensations prévues n'y sont pas reprises.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre souligne que des moyens importants sont prévus dans le cadre de l'appel à projets POLLEC ainsi que dans celui du Plan de relance pour la Wallonie.

Il précise qu'il convient d'additionner l'ensemble des mesures prévues pour voir en avoir une vision globale.

Il indique à M. Matagne concernant les guichets énergie qu'une réflexion sera menée au cours de l'année 2022 eu égard à l'évolution de la situation. Il lui semble que ces guichets doivent être considérés comme un dispositif complémentaire aux autres outils existants.

Il déclare pour ce qui concerne les *prosumers* que le budget met en oeuvre l'accord qui a été conclu.

Programme 16.090 – Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif écopack et rénopack – Marshall 4.0 – Axe IV – Mesure IV.1.2

1. Questions et observations des membres

M. Hermant relève que le montant prévu est identique à celui qui a été octroyé en 2021 et se demande si cela est opportun dès lors que les prix des matériaux ont augmenté.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre précise à M. Hermant qu'une réflexion sera menée sur ce point eu égard à l'évolution de la situation. Il assure que la volonté du Gouvernement est d'accompagner un maximum de projets.

LES UNITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (UAP)

Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC)

1. Questions et observations des membres

M. Hermant demande des précisions sur les projets qui seront soutenus grâce aux AB 46.10.09 et 81.70.01.

M. Fontaine demande à quel moment M. le Ministre estime que les certificats verts pourront être revendus sur le marché et combien de temps risque de durer le mécanisme de temporisation.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre souligne qu'un montant de 3 millions d'euros est prévu pour financer des études visant à analyser de manière globale les difficultés auxquelles la Wallonie est exposée liées au réchauffement climatique.

Il indique que la mise en oeuvre des procédures d'achats des certificats verts se réalisent sur la base du mécanisme de temporisation et que l'AWAC doit intervenir pour retirer ces certificats du marché, les temporiser afin de les réintégrer ultérieurement sur le marché. Il souligne que la temporisation pourra durer maximum neuf ans.

Port autonome de Liège (PAL)

1. Questions et observations des membres

M. Matagne relève que le PAL est le seul port autonome dont les budgets sont identifiés dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie et souhaite savoir pourquoi.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique qu'il lui semble que l'observation de M. Matagne découle du fait que le Plan de relance pour la Wallonie prévoit des investissements au niveau du Trilogiport.

Note de genre

1. Questions et observations des membres

M. Matagne estime que les observations de la note de genre sont assez similaires à celles qui avaient été formulées lors de l'élaboration du budget pour l'année 2021.

Il demande pourquoi un échantillon plus large ne peut pas être utilisé pour réaliser l'étude mentionnée par la note de genre.

2. Réponses du Gouvernement

M. le Ministre indique à M. Matagne qu'il n'est pas en mesure de répondre précisément rapidement à son interrogation mais qu'il peut se renseigner.

VII. VOTE SUR L'ENSEMBLE

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.

VIII. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
M. DOUETTE

Le Président,
A. FRÉDÉRIC